

République Française
Département ARDENNES
Commune de BOGNY SUR MEUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2024

Référence
36-2024

Objet de la délibération
Motion contre la fermeture du Collège

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	16	20

Date de la convocation
05/04/2024

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 19/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-quatre, le douze Avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq Avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GENGOUX Kevin, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Étaient présents : M. GENGOUX Kevin, Mme SGIAROVELLO Stéphanie, Mme RENOLLET Ludivine, M. NOEL William, Mme DROMZEE Laurence, M. COMPERO Eric, Mme HENRIET Cécilia, M. DROUIN Dominique, Mme DUPONT Marie-Blanche, M. PIRET Jean-Claude, M. BENBOURECHE Aïssa, Mme CHAMPENOIS Corine, Mme GYBELS Maryse, Mme RAUSA LATRE Sandra, Mme NOVELLO Catherine, M. AITAMMAR Amar.

Absents Excusés ayant remis un pouvoir : Mme THOMAS Annie (pouvoir à Mme M-B DUPONT), M. PIRE-ABITANTE (pouvoir à M. A. BENBOURECHE), M. COLOMINA-RUBIO Manuel (pouvoir à M. K. GENGOUX), M. KISSENBERGER Dominique (pouvoir à M. D. DROUIN)

Absents excusés : J. NOEL, M. GAYEN Alain, Mme RODRIGUES Pascaline.

Absents non Excusés : Mme BAUER Justine, M. VOITON Sébastien, Mme CORNET Maéva, M. ROUSCHOP Francis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Ludivine RENOLLET est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Motion contre la fermeture du Collège

Le Conseil Municipal de BOGNY SUR MEUSE dit « non » à la fermeture du Collège Jules Ferry.

Le Département des Ardennes envisage la fermeture du Collège Jules Ferry. Les élèves de ce collège seront alors orientés vers le

Collège de MONTHERME, qui sera rénové à partir de 2027.

Le Conseil Municipal de BOGNY SUR MEUSE n'est cependant pas opposé, à travers le plan « collège » décidé par le Conseil Départemental des Ardennes, à réfléchir à une restructuration ou à un regroupement de collèges et à la mise en place de structures modernes et innovantes éducatives. Toutefois, faut-il que la méthode utilisée soit transparente.

En effet, la Commune de BOGNY SUR MEUSE n'ayant jamais été sollicitée, ni conviée à quelques réunions d'information ou groupe de travail, ni invitée à donner son avis en qualité d'usager, est aujourd'hui devant le fait accompli et la sanction paraît irréversible : le Collège Jules Ferry fermera.

Si cette décision restait en l'état, le mécontentement des habitants de la commune et des parents d'élèves ne serait pas pris en compte, Ce serait également ne pas prendre en compte le temps de transport supplémentaire imposé aux élèves de la commune,

Ce serait également ne pas prendre en compte les coûts de transports supplémentaires supportés à l'avenir par la collectivité,

Ce serait également ne pas prendre en compte le devenir de la friche du Collège qui reviendrait de toute part à la charge de la collectivité,

Ce serait ne pas prendre en compte l'importance du périscolaire de la Ville, notamment le périscolaire pendant le temps de midi sur lequel plus de 150 élèves de maternelles et primaires sont inscrits pour déjeuner tous les jours à la cantine du Collège.

La fermeture d'un collège, c'est également mettre à mal le service public, tout en mettant en péril, la dynamisation du territoire. La désertification n'est-elle pas à la porte de la Ville ? N'oublions pas le recensement de 2024.

La Ville de BOGNY SUR MEUSE ne baisse pas les bras (elle vient d'étoffer son patrimoine foncier en se rendant acquéreur de parcelles de terrains de grande superficie) et souhaite une rencontre avec le Président du Conseil Départemental des Ardennes.

Vous avez bien compris que le Conseil Municipal de BOGNY SUR MEUSE ne peut accepter de telles résolutions. Ce serait faire injure à la population et à nos concitoyens que de ne pas se faire entendre, avant d'entreprendre le plan collège mis en place par le Département des Ardennes.

Nous sollicitons donc le Conseil Départemental des Ardennes afin de remettre le dossier sur la table et d'organiser les concertations avec tous les acteurs et les élus de BOGNY SUR MEUSE, sans aucun préalable de fermeture de l'établissement Jules Ferry, et en tenant compte de l'avis de la population.

Les arguments développés, précédemment, nous amènent à prendre la présente motion demandant au Conseil Départemental de revoir sa décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte** : la présente motion.

En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
Kevin GENGOUX



KEVIN GENGOUX
2024.04.19 16:29:34 +0200
Ref:6382202-9549053-1-D
Signature numérique
le Maire

KEVIN GENGOUX